



Réunion de la formation Agriculture du 17 novembre 2008

SYNTHÈSE

La formation s'est réunie le 17 novembre 2008, sous la présidence de Guy Paillotin. La séance a été exclusivement consacrée aux résultats de la consultation sur le contenu du questionnaire du recensement général agricole 2010 (RGA 2010). Le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture et de la pêche a présenté la synthèse des demandes exprimées lors de la consultation et la méthode pour les prendre en compte dans l'élaboration du questionnaire. Les contraintes communautaires et la durée du questionnement ont réduit le nombre de nouveautés à inclure dans le questionnaire. Les données structurelles et qualitatives ont été privilégiées, ainsi que celles nécessitant une connaissance fine et localisée. Dans les prochains mois, les arbitrages seront faits par le SSP et des groupes de travail afin de présenter un questionnaire au Comité du label avant l'été 2009.

L'enquête Synthèse Opérationnelle des Unités Recensées par Communes et à Enquêter (Source 2009) a reçu un avis d'opportunité favorable. La formation a également émis un avis favorable quant à la demande d'accès aux données Sirène détenues par l'Insee.

En introduction Guy Paillotin s'est félicité de la réorganisation du service de la statistique agricole et a introduit la réunion en rappelant les **enjeux du recensement général agricole**. Fabienne Rosenwald a précisé que cette opération, capitale pour la statistique française et européenne, devait être réalisée de façon efficiente. Le projet doit être conduit dans un esprit d'innovation, de qualité et d'efficacité.

L'objectif du recensement agricole est d'actualiser la connaissance du monde agricole. De par son exhaustivité, il reste la seule manière d'appréhender certains phénomènes à un niveau fin. Il doit également permettre d'aborder des sujets comme les problématiques liées à l'environnement ou à l'évaluation des politiques publiques. Les enrichissements demandés seront compensés par des suppressions de questions et un pré-remplissage du questionnaire à l'aide de sources administratives.

Camille de Caix, Jeanne Gabrysiak et Didier Cebron ont présenté la **synthèse des demandes exprimées lors de la consultation** ainsi qu'une **ligne de conduite quant à leur prise en compte**.

Dans le cadre de la consultation, le questionnaire avait été défini à minima, à partir des éléments du cadre communautaire. La prise en compte de nouvelles problématiques sera contrainte par la durée du questionnement : 1 heure et 15 minutes ; c'est à dire 1 heure pour les questions nationales, 10 minutes pour les questions complémentaires par sondage et 5 minutes pour les questions régionales. Le recensement agricole aura recours aux sources administratives. La saisie mobile, nouveauté de la collecte 2010, permettra d'avoir des données pré-remplies. Elles seront validées par l'exploitant.

Trois grands ensembles d'organismes ont été consultés simultanément à l'été 2008 : les directions régionales de l'agriculture et de la forêt, les sous-directions et bureaux du ministère de l'agriculture, ainsi que la formation agriculture élargie du Cnis. D'autres acteurs ont pris part à la consultation, tels que l'Agence Bio, l'Apca, le Cemagref, la CGT, le Crédit Agricole, la fédération des

entrepreneurs des territoires, la FNSEA, l'Inra, l'Institut de l'élevage, le Meeddat, la Délégation Générale à l'Outre-mer du ministère de l'intérieur, l'Onippam, l'Unicid – Idac et Viniflor. Les exigences européennes et celles exprimées par les acteurs de la consultation ont été découpées en quatre domaines de préoccupation.

Les préoccupations récurrentes sur **les cultures** portent sur les nomenclatures pour des besoins régionaux, sur la production et commercialisation des vins et sur la production des cultures. Les préoccupations sur **l'élevage** se concentrent sur les nomenclatures, sur les capacités d'élevage et les productions animales. Le dispositif d'enquête par saisie mobile devrait permettre de répondre aux demandes sur les nomenclatures. Le SSP privilégiera les questions structurelles.

Les préoccupations portant sur les **moyens de production, la commercialisation, la gestion et sur les aides financières** seront traitées par sondage. Les domaines pour lesquels une connaissance fine et localisée s'avère nécessaire seront privilégiés.

Le projet communautaire impose des questions d'ordre qualitatif sur **la gestion des terres et de l'environnement**. Un certain nombre de ces questions seront intégrées dans le questionnaire exhaustif : celles portant sur les techniques de protection des sols, l'irrigation des surfaces d'épandage et les éléments du paysage. Les questions quantitatives liées aux pesticides pourraient trouver une réponse par la mobilisation de sources administratives. Celles sur la pression des fertilisants seront limitées dans le questionnaire du RGA 2010 à certaines zones pour lesquelles les problématiques d'environnement sont concentrées.

Afin d'élaborer les questionnaires du RGS, **des arbitrages seront fait par le SSP. Puis, quatre groupes de travail seront créés**, un par domaine de préoccupation. Les groupes seront constitués de statisticiens et des experts pourront être consultés. Les acteurs qui le souhaitent pourront être informés de l'avancée des travaux. Le questionnaire devra être présenté en mai-juin 2009 au Comité du label.

Le recensement agricole se déroule en deux étapes. La première, auprès des mairies, devrait débuter en décembre 2009 et se prolonger jusqu'en mars 2010. L'enquête Synthèse Opérationnelle des Unités Recensées par Communes et à Enquêter (Source 2009) a obtenu un **avis d'opportunité favorable** de la formation.

La formation a également émis un **avis favorable à la demande d'accès à des données** au titre de l'article 7bis de la loi du 7 juin 1951 modifiée, données Sirène détenues par l'Insee.